

**Rôle de la situation familiale des migrants dans l'intention et la décision du retour.**  
**Analyse comparative Sénégal – RD Congo**

*Marie-Laurence Flahaux*  
*Université catholique de Louvain / INED*  
*Aspirante FNRS*

**1. Introduction**

Dans les discours publics dans les pays de destination, la migration est souvent considérée comme définitive ; les retours des migrants, bien qu'encouragés par certains dispositifs, sont négligés. Les décideurs politiques occidentaux ont tendance à penser que les migrants en provenance d'Afrique envisagent de s'installer de façon permanente à destination et que leur famille est appelée à les rejoindre dès que possible par le biais du regroupement familial. Par contre, comme le souligne King (2000) dans sa revue de littérature sur les migrations de retour, dans les pays d'origine, l'intention de rentrer est souvent présente chez les migrants au moment de leur départ pour l'étranger. La relation entre migration temporaire et permanente a fait l'objet de très peu d'études empiriques, à l'exception des travaux de Ballaz et al. (2004) dans le contexte des migrations d'Europe de l'Est, et de Khoo et al. (2008) dans le cas australien. Non seulement la littérature touchant au retour des migrants africains n'est pas abondante, mais aucune étude n'a entrepris de comparer les déterminants de l'intention du retour au moment du départ avec ceux du caractère finalement temporaire ou permanent de la migration.

La question du rôle de la situation familiale des migrants sur le caractère temporaire ou permanent de la migration n'a pas non plus particulièrement fait l'objet d'une attention approfondie. Cependant, comment le rapport de l'OCDE sur les migrations de retour (Dumont et Spielvogel 2008) en prend note, pour définir de façon adéquate des politiques d'aide ou d'incitation au retour, il est utile de prendre en compte non seulement les caractéristiques individuelles, mais aussi celles relatives à la famille et aux parcours migratoires des migrants.

L'objectif de ce papier est d'étudier les déterminants de l'intention et de la décision du retour pour les Africains qui ont migré en Europe, en s'intéressant particulièrement au rôle de la situation familiale. Dans un premier temps, le sujet du projet migratoire au moment du départ sera abordé : les individus qui migrent en Europe alors qu'ils ont déjà fondé une famille ont-ils davantage l'intention de partir définitivement en recourant au regroupement familial en Europe, comme le discours politique le présume ? Ou bien vont-ils, au contraire, avoir le projet d'une migration temporaire de façon à retourner vivre auprès des leurs ? Dans un deuxième temps, la question de la décision du retour en lui-même en fonction de la situation familiale au moment du départ sera étudiée afin de voir si les déterminants sont similaires à ceux de l'intention de retour au moment du départ. Dans un troisième temps, on s'intéressera au rôle de la situation familiale pendant la migration sur l'éventuel retour : les migrants qui ont une famille dans le pays d'origine en Afrique rentrent-ils plus, et ceux dont la famille se trouve à destination – parce qu'ils l'y ont fondée ou parce qu'ils ont procédé à un regroupement familial – rentrent-ils moins ?

Ces questions sont particulièrement pertinentes dans le contexte actuel où les politiques européennes portent un intérêt majeur à l'Afrique en tant que région émettrice de migrants, notamment par le biais du regroupement familial (Lessault et Beauchemin 2009). Cependant, vu l'absence de données sur les familles transnationales, on connaît peu les dynamiques en œuvre entre migration et famille. Si les intentions et les décisions des migrants quant au retour peuvent dépendre de choix individuels, elles peuvent aussi être « imposées » de près ou de loin par la famille ou par les normes sociales en vigueur dans le pays d'origine, ou par le contexte politico-économique qui y règne. Réaliser une étude comparative des migrations émanant de pays africains différents est intéressant dans cette optique, de façon à détecter d'éventuels points communs ou divergences. On procèdera à une comparaison entre migrants originaires du Sénégal et de RD Congo, deux pays ayant connu des évolutions politiques et économiques distinctes, et où des différences en termes de normes sociales ressortent.

Les données utilisées proviennent des enquêtes originales du projet MAFE, qui ont l'avantage d'être transnationales, longitudinales et comparables. Elles permettent de connaître la situation de l'individu et de sa famille avant ainsi que pendant sa migration. De plus, ayant été collectées à la fois dans les pays d'origine en Afrique (au Sénégal et en RD Congo) et dans les pays de destination en Europe (en France, en Italie et en Espagne pour les migrants sénégalais ; en Belgique et au Royaume-Uni pour les migrants congolais), elles rendent possible l'analyse des déterminants du retour.

Ce papier est organisé comme suit. La section 2 est une revue de la littérature sur le lien entre migrations de retour et famille d'un point de vue méthodologique et quantitatif, théorique et empirique. La section 3 s'intéresse aux contextes du Sénégal et de la RD Congo, et détaille les questions ainsi que les hypothèses de recherche. La section 4 décrit les données MAFE et les méthodes utilisées. Les résultats sont présentés en section 5 et la section 6 conclut le papier.

## **2. Revue de littérature**

Les travaux relatifs à la question du retour des migrants sont en augmentation depuis la dernière décennie (Carling et al. 2011), mais peu d'entre eux se focalisent sur le rôle de la situation familiale. Cette revue de littérature a un triple objectif. Premièrement, elle entend faire le point sur ce que les sources statistiques existantes révèlent en mesurant l'ampleur des retours, en particulier dans le cas des migrations entre l'Afrique et l'Europe. Deuxièmement, elle vise à faire part des quelques apports théoriques existant sur le sujet, utiles à la compréhension des logiques familiales sous-tendant les retours. Troisièmement, elle met en évidence la contribution des travaux empiriques pour l'étude des déterminants du retour, avec une attention particulière pour ceux qui touchent à la situation familiale.

### **a) Questions de mesure et d'estimations**

#### **i. La mesure de l'ampleur des migrations de retour**

Peu d'informations statistiques comparables entre pays sont disponibles pour étudier les migrations de retour. Des estimations peuvent être réalisées à partir des sources des pays de

destination, où le retour des immigrés se traduit par les sorties du territoire national. Ces estimations varient selon les pays d'origine des migrants et révèlent que la mobilité est plus forte entre pays de niveau de développement comparable, tandis que l'installation est plus probable lorsque les disparités de revenus entre pays d'origine et de destination sont plus fortes (Dumont et Spielvogel, 2008). A titre d'exemple, les résultats de Bratsberg et al. (2007) montrent que, dans le cas de la Norvège, alors que le taux de rétention au bout de cinq ans des ressortissants de pays membres de l'OCDE est de moins de 30 %, celui des immigrés originaires de pays non occidentaux est de plus de 75 %. Les estimations suédoises vont dans le même sens : les migrants originaires d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est sont ceux qui repartent le moins (Nekby, 2006). D'autre part, il a été démontré que certains pays tels que le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande retiennent davantage les immigrés que les pays européens (Dumont et Spielvogel, 2008). Cependant, les sorties et les entrées des territoires nationaux sont ici mesurées pour une année donnée et ne concernent donc a priori pas les mêmes personnes. Cela se révèle être une limite, tout comme le fait que les sorties n'incluent pas les retours des immigrés ayant obtenu la nationalité du pays d'accueil.

Des estimations effectuées pour les pays européens de l'OCDE à l'aide des enquêtes « forces de travail » sur la période 1992-2005 ainsi que pour les États-Unis grâce au recensement de la population de 2000 et de l'« American Community Survey » de 2005 indiquent que 20 à 50 % des immigrés repartent dans les cinq ans suivant leur arrivée.

En ce qui concerne les sources de données collectées dans les pays d'origine, l'enquête REMUAO (« Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest ») a permis de mesurer les flux de sorties des individus d'Afrique de l'Ouest vers l'Europe et les flux de retours des Africains de l'Ouest depuis l'Europe dans leur pays d'origine. Il en ressort que, chaque année (entre 1988 et 1992), environ 22 200 individus âgés au moins de 15 ans migrent des pays d'Afrique de l'Ouest vers l'Europe, tandis que 6 600 en reviennent (Bocquier, 1998). Un départ sur trois de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe a ainsi été compensé par un retour.

Dans le rapport de l'enquête DEMIS sur le Sénégal, Robin et al. (2000) affirment que la moitié des migrants sénégalais qui sont à l'étranger ont l'intention de retourner dans leur pays d'origine, même s'ils ne peuvent pas donner précisément la date de leur futur retour. D'après ces mêmes auteurs, un quart des migrants seraient indécis. Toutefois, il s'agit d'intentions pendant la migration et non de faits. En définitive, les retours des migrants constituent une réalité certaine. Pour le Sénégal, par exemple, les données ménage de l'enquête MAFE relèvent que 35% des migrants reviennent des pays du Nord (Flahaux 2009).

## ii. Mesurer les dynamiques migratoires familiales

Les données administratives disponibles sur les migrations familiales concernent la réunification familiale. Ces données permettent de comptabiliser les époux(es) et les enfants qui arrivent sur le territoire national du pays de destination pour rejoindre le migrant, mais elles ne prennent pas en compte les époux(es) et enfants du migrant qui sont restés à l'origine. En définitive, les données administratives ne disent rien des familles transnationales, réparties entre pays de destination et pays d'origine. Pourtant, ce type de famille n'est pas rare. Par exemple, l'enquête nationale espagnole sur l'immigration révèle

que près d'un migrant originaire d'Afrique (à l'exception du Maroc et de l'Afrique du Sud) sur cinq vit séparément de son/sa partenaire resté(e) au pays (Esteve 2009). Les résultats à partir des données belges de l'enquête MAFE-Congo montrent un même ordre de grandeur : 19% des migrants congolais résidant en Belgique en 2009 sont dans une situation d'union transnationale (Nappa 2011).

## **b) Quelques apports théoriques**

Le retour et son caractère plus ou moins prévu et rationnel se présentent différemment selon les théories des migrations internationales. En outre, ces théories, peu nombreuses, ne développent pas explicitement les logiques des migrations familiales. Cependant, on peut déduire de la théorie de l'économie néoclassique et de la théorie de la nouvelle économie de la migration de travail des visions très différentes de la place de la famille et des logiques familiales en œuvre lors des migrations et concernant le retour.

L'approche néoclassique se fonde sur la notion de l'écart des salaires entre pays d'origine et pays de destination ainsi que sur la prévision de gains plus importants par les migrants dans les pays d'accueil (Todaro, 1969). Dans cette théorie, la migration a lieu vu les différences salariales existant entre pays d'origine et pays de destination ; les individus sont considérés comme des acteurs rationnels qui décident de migrer suite à un calcul de coûts et bénéfices (Massey et al., 1993). La migration est considérée comme permanente pour maximiser des gains tout au long de la vie (Constant et Massey, 2002). Il en découle soit une réunification familiale à destination dans le cas où la famille était déjà formée avant le départ, soit la formation de la famille à destination, sans qu'un retour ne soit envisagé. La migration est effectivement vue comme définitive, à moins que les différences salariales ne soient éliminées suite à une amélioration de la situation économique dans le pays d'origine (Massey et al., 1993), ou en cas d'échec à l'étranger parce que les bénéfices espérés de la migration n'ont pas été atteints (Cassarino 2004).

La théorie de la nouvelle économie de la migration de travail remet en doute les nombreuses conclusions de l'approche néoclassique (Stark et Bloom, 1985). Cette théorie ne considère plus que la décision de migrer est prise par un individu isolé, mais au niveau du ménage du migrant. La migration n'a pas seulement lieu pour maximiser les revenus, mais surtout pour minimiser les risques en diversifiant les ressources du ménage dans un contexte économique contraignant (Stark, 1991). Dans ce cadre, le retour est considéré comme le résultat logique du projet migratoire permettant aux migrants de faire des économies, d'améliorer leurs compétences et d'acquérir de l'expérience (Stark, 1991). Le migrant est donc vu comme un individu qui entend atteindre un objectif précis et qui retournera dès que possible dans son pays, lorsque le contexte et sa propre situation économique lui permettront de faire face aux risques auxquels son ménage est soumis au pays d'origine. La migration est alors considérée comme une réussite lors du retour puisque le migrant a atteint ses objectifs (Cassarino, 2004). Concernant la réunification des couples à destination, Constant et Massey (2002) notent que le regroupement familial de l'épouse pourrait avoir du sens dans la théorie de la nouvelle économie de la migration de travail si l'épouse travaille également à destination, car le capital financier serait plus rapidement atteint avec deux salaires. Par ailleurs, on peut aussi en déduire que la migration des enfants, elle, ne serait pas pertinente pour cette approche.

### **c) La contribution des travaux empiriques**

Les travaux empiriques existant sur les déterminants du retour ne testent pas directement les hypothèses émanant des deux théories explicitées plus haut, à l'exception de l'article de Constant et Massey (2002) sur la probabilité de retour parmi les migrants en Allemagne et celle de de Haas et al. (2009) sur la probabilité d'intention de retour auprès des migrants marocains d'Europe. Cependant, ces deux études se focalisent sur le lien entre intégration à destination et retour, en s'intéressant aux opportunités se présentant dans le pays d'origine ou de destination, et pas uniquement sur la situation et les compromis familiaux que les individus établissent pendant leur migration. Cependant, ils relèvent des éléments utiles à ce propos. Constant et Massey (2002) démontrent par exemple que les migrations de retour ne dépendent pas du capital humain ou des réalisations socio-économiques des migrants, mais plutôt des attaches économiques et sociales qu'ils ont en Allemagne ou dans les pays d'origine : avoir une épouse et des enfants dans le pays d'origine augmente les chances de retourner, et le retour est significativement moins probable si la famille est en Allemagne. La famille a donc un rôle important pour expliquer les retours. Dans leurs analyses, de Haas et al. (2009), montrent que la présence de la conjointe et des enfants dans le pays de destination ne joue pas sur la volonté de retour. Par contre, les liens familiaux qui relient les migrants au Maroc augmentent les probabilités des migrants de vouloir rentrer quand ils y ont une épouse. Des études sur le Mexique soulignent aussi le fait qu'avoir femme et enfants aux Etats-Unis diminuent les probabilités de retour (Massey et al. 1987). Dustmann (2003), utilisant les données du panel allemand comme Constant et Massey, vérifie également que la présence des enfants des migrants dans le pays de destination influence la migration de retour, mais il dévoile que l'effet est différent selon le sexe des enfants : d'un côté, les migrants rentrent davantage lorsqu'ils ont des filles, pour qui l'environnement social à l'origine est préférable, alors que, d'un autre côté, ils rentrent moins lorsqu'ils ont des fils, pour qui ils estiment qu'il y a un certain avenir à destination vu les opportunités économiques. Enfin, une enquête française qui interroge les immigrés sur leurs intentions de retour au moment du départ à la retraite met en évidence le rôle de la présence d'enfants dans le pays d'accueil pour expliquer le choix d'une migration circulaire des parents entre leur pays d'origine et le lieu de résidence de leurs enfants (Coulon et Wolff 2006). Dans tous ces cas, on voit que la situation géographique des membres de la famille du migrant joue un rôle prépondérant pour expliquer la mobilité des individus.

D'autres recherches sur les migrations de retour mettent en évidence des éléments qui sont liés de plus loin à la situation familiale des migrants, mais qui peuvent être utiles pour comprendre l'interaction entre famille et retour.

Certains travaux se sont attachés à l'effet d'avoir une propriété dans le pays d'origine ou de destination sur le retour. Une étude sur le retour dans le cas de migrations internes aux Etats-Unis met en évidence que l'acquisition d'une propriété à destination empêche les retours, et que le capital situé à l'origine ne les promeut pas (Da Vanzo 1983). Pour les Marocains, être propriétaire en Europe n'a pas d'effet sur l'intention de retour, tandis que le fait d'avoir investi au pays augmente les chances d'envisager un retour (de Haas et al. 2009). En effet, avoir une maison peut constituer la pré-condition au retour des migrants, comme c'est le cas

pour les migrations capverdiennes (Carling 2004). Des travaux dans d'autres contextes témoignent de cela : le fait de devenir propriétaire d'un logement au pays est aussi l'aspiration qu'ont de nombreux migrants mexicains qui partent travailler et épargner à l'étranger dans le but d'avoir une maison au Mexique (Massey et al. 1987). Les résultats de Massey et Espinosa (1997) vérifient ce fait en montrant que le retour est plus probable lorsque le migrant possède une propriété au Mexique. Bien que certains résultats ne soient pas toujours significatifs, la propriété peut être un bon indicateur de l'attachement du migrant à un endroit particulier, pouvant refléter l'endroit où il souhaite vivre avec sa famille dans le futur.

La durée passée à l'étranger est un thème récurrent dans la littérature empirique sur le sujet, et tous les résultats convergent sur le fait que plus la durée de séjour dans le pays d'accueil augmente, plus la probabilité de quitter ce pays et de rentrer diminue. A propos des migrations mexicaines aux Etats-Unis, Massey et al. (1987) disent que les longues périodes de résidence aux Etats-Unis réduisent les chances de retour, même chez ceux disposés à rentrer. Cela peut notamment s'expliquer par la possibilité d'obtenir, au-delà de plusieurs années de résidence, un titre de séjour de long terme, voire la nationalité du pays d'accueil (Dumont et Spielvogel, 2008). Il est aussi plausible que, plus le temps passe, plus les migrants établissent des liens sociaux et économiques qui les attachent au pays de destination, et plus les liens avec le pays d'origine sont susceptibles de se distendre (DaVanzo, 1981). Comme l'explique Carling (2004) à propos des migrations capverdiennes, avec le temps, l'attachement au pays d'origine n'est plus si fort et le sentiment d'appartenance au pays de destination augmente, surtout lorsque les enfants y ont grandi et s'y sont intégrés.

Le motif de la migration peut être révélateur du caractère permanent ou temporaire de la migration. Comme l'énonce Gaillard (1994) dans sa revue bibliographique, la décision du retour est le résultat de choix stratégiques mis en œuvre en termes de mobilité économique et sociale. Ils peuvent être calculés selon la motivation de la migration au moment du départ, même si les migrants ajustent leurs objectifs au cours du temps, notamment en fonction de l'évolution de la situation dans le pays d'origine et des difficultés d'intégration dans le pays d'accueil. Les travaux théoriques et empiriques distinguent très rarement les différentes catégories de migrants dans l'étude du retour. Dumont et Spielvogel (2008) s'attachent à étudier les différences en termes de migrations permanentes ou temporaires selon les catégories d'immigration. Ces différences sont influencées par les politiques migratoires, selon le type de permis de séjour octroyé ou non. Ils mettent en évidence que les migrants qui arrivent dans un cadre de travail ou de regroupement familial sont plus ou moins libres dans leur décision de rentrer selon que leur permis de séjour est limité dans le temps ou non. Dans cette optique, les étudiants, détenant un permis temporaire, sont plus amenés à retourner, surtout si la situation dans le pays d'origine est favorable (Gaillard et Gaillard 1998). Parmi les étudiants étrangers aux Etats-Unis, l'intention de retour est présente auprès de la majorité d'entre eux au moment de l'arrivée, mais elle peut évoluer ensuite en fonction de facteurs personnels, sociétaux et d'opportunités professionnelles (Hazen et Alberts 2006). Dans les faits, les données issues des registres de population aussi bien aux Pays-Bas (Bijwaard 2007) qu'en Norvège (Statistics Norway 2007) montrent que les migrants arrivés pour des raisons d'études sont ceux qui repartent le plus rapidement et en plus grande proportion. Ceux qui migrent pour des raisons familiales semblent y rester de façon beaucoup plus permanente. En outre, les statistiques norvégiennes montrent que les migrants qui ont un statut de réfugié sont

ceux qui repartent le moins. Cependant, les réfugiés sont dépendants de l'évolution de la situation dans leur pays d'origine. C'est d'ailleurs ce que plusieurs études ont soulevé en analysant spécifiquement les déterminants du retour des réfugiés. Dans le cas de la Suède, Klinthäll (2003, 2007) montre, notamment à partir du cas des réfugiés chiliens, que les changements politiques conditionnent le retour des réfugiés, mais il souligne que la situation économique qui prévaut dans le pays d'origine joue également un rôle déterminant. Une étude réalisée à partir des enquêtes ménages du projet MAFE, révélant que les Congolais qui ont migré dans les décennies 1980 et 1990 rentrent moins, émet également l'hypothèse selon laquelle il y a une certaine rupture entre les migrants et leur pays d'origine lorsqu'ils sont partis en période de crise (Flahaux et al. 2010).

L'âge au moment du départ est une variable qui a parfois été utilisée pour analyser les retours des migrants, et elle semble particulièrement pertinente car elle peut refléter le stade de la vie auquel est arrivé le migrant au moment où il quitte son pays. A partir de données sur les migrations des Mexicains aux Etats-Unis (« Mexican Migration Project »), Reyes (2004) révèle que les individus qui migrent à un âge avancé retournent plus rapidement dans le pays d'origine que ceux qui sont partis en étant plus jeunes. Etudiant le cas européen, Dustmann (2003) confirme que les individus quittant leur pays d'origine en étant plus âgés ont tendance à rester à l'étranger pour de courtes périodes ; en effet, ils préfèrent vivre dans leur pays d'origine, vu le nombre d'années qu'ils y ont passé avant de migrer, où ils ont peut-être fondé une famille et où ils ont construit un certain réseau social, alors que dans le pays d'accueil, ils éprouvent des problèmes d'ajustement et des difficultés pour acquérir du capital humain spécifique. A contrario, les jeunes, eux, ont des capacités accrues d'adaptation au pays de destination et partent en ayant probablement moins d'obligations sociales et familiales les rattachant au pays d'origine.

La période du départ en migration des migrants a été peu prise en compte par les études sur les retours. Or, elle reflète les tendances migratoires et les changements qui ont eu lieu au niveau des politiques concernant les migrations familiales et les possibilités de regroupement familial en Europe. Ainsi, au milieu des années 1970, on passe de l'immigration provisoire de travail au regroupement familial. Celui-ci étant jugé favoriser trop fortement la migration de peuplement, des mesures sont prises par les politiques européennes afin de réguler le flux des nouveaux arrivants. Face à la progressive fermeture des frontières, les migrants diffèrent ou annulent leur projet de retour. Les premiers résultats du projet MAFE (Flahaux et al. 2010) ainsi que Massey et Espinosa (1997) dans le cas mexicain suggèrent que les frontières fermées découragent les retours ; les migrations répétées et de retour s'avèrent plus difficiles pour les migrants qui vivent dans des pays où la circulation des personnes est strictement réglementée. Cependant, le caractère plus permanent des migrations internationales a pour conséquence l'augmentation des migrations familiales. Face à celles-ci, les craintes politiques ont de plus en plus été prononcées, accusant les migrants africains d'abuser du droit au regroupement familial. Cela se traduit par le renforcement des restrictions à ce droit particulièrement depuis la dernière décennie (Baizan et al. 2011).

En définitive, les déterminants de la décision du retour ont été relativement bien étudiés dans la littérature des dernières décennies, même si l'Afrique n'a pas fait l'objet d'une attention privilégiée (Carling et al. 2011). Quant à l'intention du retour, si elle a été étudiée dans

quelques travaux, l'information est toujours obtenue par la déclaration d'intention du migrant relative au moment de l'enquête dans le pays de destination. Rares sont les études (à l'exception du papier de Hazen et Alberts 2006 à notre connaissance) qui se sont intéressées à l'intention de retourner en se plaçant au moment du départ des migrants, bien que certaines études mentionnent le fait que le désir d'émigration va souvent de pair avec l'intention de revenir, comme dans le cas des migrations capverdiennes (Carling 2004). Pourtant, étudier l'intention de retour au moment du départ est particulièrement intéressant car il reflète le projet migratoire lorsqu'il est peut-être le plus influencé par le contexte politico-économique et les normes sociales dans le pays d'origine, vu la proximité du migrant avec ces conditions à ce moment-là. Dans cette optique, étudier l'intention et la décision du retour dans des contextes qui diffèrent à l'intérieur même du continent africain a également tout son sens.

### **3. Une étude comparative**

#### **a) La prise en compte des contextes d'origine pour comprendre les intentions et les décisions du retour**

Cette étude compare les migrations des Sénégalais en Europe (et plus précisément en France, en Italie et en Espagne) à celles des Congolais (en Belgique et au Royaume-Uni). Ces deux pays ont connu une évolution différente depuis les indépendances : si le Sénégal, pays d'Afrique de l'Ouest, connaît une certaine stabilité politique depuis lors mais une dégradation du point de vue économique, c'est d'autant plus le cas en RD Congo, pays d'Afrique centrale traversé par de multiples crises aussi bien politiques qu'économiques, aujourd'hui et depuis des décennies. Ces éléments relatifs aux pays d'origine ont un impact certain sur les migrations des populations et sur les logiques qui se sont développées notamment par rapport au retour ; le contexte prévalant dans les pays de destination et les normes sociales existantes au sein des sociétés d'où proviennent les migrants jouent également un rôle dans ce sens. Cette section vise à les mettre en évidence pour chacun des deux courants migratoires.

#### **i. Les migrations à partir du Sénégal**

La migration sénégalaise au lendemain de l'indépendance est une migration de main d'œuvre (XXX), concernant les populations de la région du fleuve Sénégal. A ce moment, la migration interne et internationale (vers la France surtout) était régie par la communauté, dominée par les anciens, qui l'organisait de façon collective (Quiminal 1991 ; Timera 1996). Dans ce cadre, les jeunes étaient envoyés en France pour une durée déterminée afin d'acquérir du capital financier et diversifier les ressources de la communauté. Pendant leur migration, ils effectuaient plusieurs retours au Sénégal afin de se marier et d'assurer la reproduction de la lignée. Durant l'absence de ces hommes (Guilmoto 1998), leur(s) femme(s) et leur(s) enfant(s) restaient au pays. Cela assurait aux anciens, en plus des bénéfices financiers rapatriés de la migration, le retour certain de ces migrants au village. Ensuite, d'autres jeunes hommes étaient envoyés en France pour remplacer les premiers. Tous ces éléments expliquent les raisons pour lesquelles les anciens étaient opposés à toute forme de réunification familiale dans le pays de destination.



Cependant, suite à la crise économique de 1974, les Etats européens ont entrepris de réguler leurs frontières, ce qui a compliqué les migrations de remplacement qui étaient pratiquées jusqu'alors (Barou 2001). De plus, le contexte économique a complexifié le fait de retrouver facilement un travail après une absence de quelques mois au pays. Vu ces obstacles en termes de circulation, les migrants ont dû choisir entre rester pendant de plus longues périodes en France ou rentrer définitivement au Sénégal. Avec la loi donnant droit au regroupement familial en 1976, certains migrants ont fait le choix de faire venir leur(s) femme(s) et enfant(s) à destination, bien que les anciens du village y soient opposés. Les familles réunifiées en France ont cependant commencé à rencontrer une série de difficultés, notamment sur le plan conjugal. La communauté sénégalaise a imputé la responsabilité des conflits dans le couple au fait que la loi et la vie en France soient trop favorable à la liberté des femmes. La réunification familiale n'a par conséquent plus été privilégiée par la suite (Azoulaay et Quiminal 2002) ; des femmes et des enfants ont été par ailleurs été renvoyés de la France au village au Sénégal.

Plus récemment, dans les nouveaux pays de destination des Sénégalais tels que l'Italie et l'Espagne, la nouvelle génération de migrants semblent également très attachée au pays d'origine. Ils organisent leur vie de façon à aller et venir entre l'Afrique et l'Europe et émettent une certaine résistance à la réunification familiale (Ricco 2008). Pour justifier celle-ci, ils énoncent l'argument selon lequel il est moins coûteux de faire vivre la famille au Sénégal plutôt qu'en Europe. Ils avancent aussi des arguments relatifs à certaines normes sociales, selon lesquelles un enfant doit vivre dans son pays d'origine et pas à l'étranger pour ne pas perdre les repères culturels et religieux (Ricco 2008). En fin de compte, les migrations plus modernes présentent les mêmes caractéristiques d'un point de vue familial que les plus anciennes, même si elles concernent aussi des individus originaires de Dakar et aussi des plus instruits. Les mariages restent encore souvent arrangés par les aînés de la famille, ils ont lieu lors des courts séjours des migrants au Sénégal – ou parfois même à distance –, et les nouvelles épouses intègrent ensuite la famille du mari tandis que ce dernier repart à l'étranger (Mondain 2009).

## ii. Les migrations à partir de la RD Congo

La littérature sur les migrations congolaises, bien qu'elle soit moins riche que celle qui existe sur les migrations sénégalaises, permet de mettre en évidence quelques tendances en termes de migrations et famille, mais de façon peut-être moins détaillée.

L'immigration congolaise commence dans la décennie 1960, mais ne correspond pas à une logique de recrutement de la main d'œuvre, comme c'était le cas pour les migrants sénégalais en France. Les migrants congolais, eux, arrivent en Belgique dans un cadre d'études (Kagné et Martiniello 2001). Ces migrations étaient temporaires (Schoonvaere 2010), puisqu'un emploi de cadre, un bon salaire et des conditions de vie favorables étaient assurées aux migrants lorsqu'ils rentraient au pays (Flahaux 2011). Pendant cette période, les migrants, essentiellement des hommes, pouvaient être rejoints par leur épouse, et les familles rentraient

au complet à la fin des études des migrants. Jusqu'à la fin des années 1980, donc, les entrées de Congolais en Belgique répondent bien à une logique de circulation.

A partir de la fin des années 1980, la migration congolaise prend une forme plus économique et politique (Demart 2008). La période de démocratisation lancée en 1990 par le président Mobutu et les pillages militaires engendrent en effet une grande instabilité politique et une misère sans précédent en RD Congo (Tipo-Tipo 1995). Cette période correspond d'ailleurs à un pic des arrivées en Belgique de demandeurs d'asile en provenance de la RD Congo d'une part, et à une augmentation des migrations dans le cadre du regroupement familial d'autre part. En outre, les raisons pour études diminuent quant à elles (Schoonvaere 2010). Le contexte difficile existant dans le pays d'origine joue donc un grand rôle pour les migrants qui préfèrent vivre dans un pays qui leur procure le respect des droits, la paix et la sécurité. Depuis la fin des années 1980, donc, la migration congolaise a pris la forme d'une migration économique et d'asile qui suppose une installation plus durable (Schoonvaere 2010). En outre, à partir de cette période, on peut également parler d'une certaine féminisation des migrations congolaises. Si les hommes congolais, lorsqu'ils sont inactifs ou qu'ils exercent un travail en Europe en-dessous de leur qualification, pensent à rentrer éventuellement au pays, les femmes, elles, quel que soit le travail qu'elles ont à destination et même si elles ont étudié, émettent au plus haut point la préférence de ne pas rentrer, car elles ont acquis en Europe une certaine autonomie, leurs conditions de vie sont meilleures et elles savent que, là où elles sont, leurs enfants auront un avenir meilleur qu'au pays.

Avec la fermeture des frontières et les entraves à la liberté de circulation, les migrants congolais rentrent également moins, car ils connaissent le risque qu'ils prendraient en tentant un retour, vu qu'ils n'auraient pas l'assurance de pouvoir revenir dans le pays de destination au cas où leur réinsertion se passe mal à l'origine (Flahaux et al. 2010). Néanmoins, parmi les hommes congolais qui ont un titre de séjour de longue durée ou qui sont résidents à destination, certains font quand même le choix de retourner s'ils ont des opportunités professionnelles intéressantes en RD Congo. Cependant, avant d'effectuer un retour au pays, ils auront dû s'assurer d'avoir pris les dispositions pour que leur épouse et leurs enfants soient installés dans le pays de destination en Europe. Cela est effectivement rassurant de savoir sa famille dans de bonnes conditions et ses enfants grandir en bénéficiant du bon niveau des écoles en termes d'éducation. D'autre part, s'ils n'ont pas obtenu la nationalité du pays de destination, le fait que leur famille y vive leur garantit l'obtention d'un titre de séjour permanent (grâce au regroupement familial), ce qui leur garantit une circulation plus facile entre le Congo et l'Europe, sans contrainte de visa, ce qui peut également s'avérer utile en cas de troubles pour fuir le pays.

## **b) Questions de recherche et hypothèses**

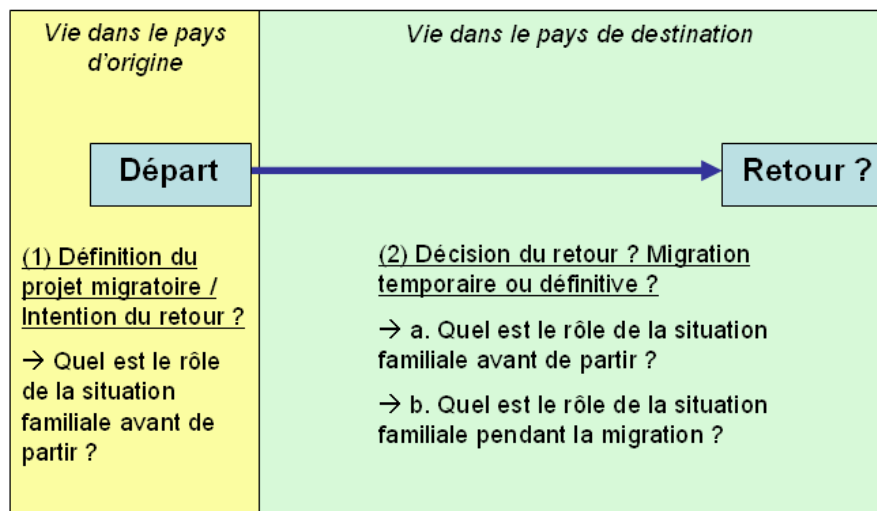
### i. Objectifs et questions de recherche

L'objectif de ce papier est d'étudier les déterminants de l'intention et de la décision du retour pour les Sénégalais et les Congolais qui ont migré en Europe, en s'intéressant particulièrement au rôle de la situation familiale. Le cadre d'analyse de cette recherche est résumé par le schéma se trouvant en Figure 1.

(1) Dans un premier temps, le sujet du projet migratoire au moment du départ est abordé. S'ils ont des enfants au moment de leur départ, les individus vont-ils davantage avoir l'intention de revenir de façon à vivre dans le pays d'origine auprès de leurs enfants, dans un environnement garant des normes sociales et favorable à leur éducation d'un point de vue culturel, social et religieux, ou, au contraire, vont-ils envisager un regroupement familial pour que leurs enfants grandissent en Europe ? Quant à ceux qui sont célibataires au moment du départ, vont-ils être dans l'objectif de partir de façon définitive ? Et s'ils sont propriétaires au moment du départ, cela signifie-t-il qu'ils vivent (éventuellement avec leur famille) dans des conditions favorables dans le pays d'origine et qu'ils n'auront pas le désir de migrer définitivement ailleurs pour une vie meilleure ?

(2) Dans un deuxième temps, après s'être intéressé à l'intention de retour ou au projet migratoire au moment du départ, il s'agit d'analyser la décision du retour en elle-même. (a) D'abord, on cherchera à savoir si la situation familiale du migrant au moment du départ influence effectivement le retour : les éléments relatifs à la famille jouent-ils dans le même sens pour la décision du retour pendant la migration que pour l'intention du retour au moment du départ ? (b) Ensuite, l'accent sera mis sur le rôle du lieu où les membres de la famille se trouvent pendant la migration par rapport à la décision du retour : les migrants qui ont une famille dans le pays d'origine en Afrique rentrent-ils plus, et ceux dont la famille se trouve à destination – parce qu'ils l'y ont fondée ou parce qu'ils ont procédé ou bénéficié d'un regroupement familial – rentrent-ils moins ? Le fait d'être propriétaire en Afrique ou en Europe a-t-il une influence ?

**Figure 1. Cadre d'analyse de l'étude du rôle de la situation familiale comme déterminant de l'intention et de la décision du retour**



## ii. Hypothèses

S'inspirant de la revue de littérature et des contextes congolais et sénégalais, le tableau 1 résume les hypothèses émises relatives aux déterminants de l'intention et de la décision du retour pour les migrants sénégalais et congolais.

**Tableau 1. Hypothèses relatives aux déterminants de l'intention et de la décision du retour dans le cas des migrations sénégalaises et congolaises**

<b>Variables</b>	<b>Hypothèses pour les migrations sénégalaises</b>	<b>Hypothèses pour les migrations congolaises</b>
Avoir des enfants avant de migrer	Intention et décision de retourner plus probables pour vivre auprès des enfants au Sénégal, car le pays leur assure une bonne éducation religieuse, sociale et culturelle	Intention et décision de faire venir les enfants en Europe plus probable, où, loin de l'insécurité, ils auront accès à une bonne éducation et de meilleures chances pour leur avenir
Etre célibataire avant de migrer	Intention de rentrer pour se marier avec une épouse partageant les mêmes valeurs religieuses et fonder une famille au Sénégal. Cette intention pourrait changer si le migrant rencontre son/sa futur(e) partenaire à destination	Intention de partir définitivement faire sa vie ailleurs, vu les conditions défavorables de la RC Congo. Cette intention serait suivie par une décision qui va dans le même sens s'il rencontre son/sa futur(e) partenaire à destination
Etre propriétaire avant de migrer	Etre propriétaire au Sénégal signifie avoir déjà un certain capital et être soutien de famille ; cette responsabilité conduirait à l'intention et à la décision plus probable de rentrer	Etre propriétaire en RD Congo ne garantirait pas particulièrement l'envie d'y vivre, et n'aurait pas d'impact sur l'intention et la décision de retourner
Motif de la migration (raison familiale ?)	Les migrants sénégalais partant pour des raisons familiales envisageraient plus de partir définitivement que ceux qui partent pour atteindre un but bien précis, comme les études, l'acquisition d'un capital financier, etc.	La majorité des migrants congolais partiraient dans une optique définitive, surtout ceux qui migrent pour des raisons familiales
Age au moment du départ	<i>Les plus âgés rentreraient davantage que les plus jeunes</i>	<i>Les plus âgés rentreraient davantage que les plus jeunes</i>
Période du départ en migration	Les retours auraient été plus probables si les départs avaient eu lieu il y a plusieurs décennies par rapport à la suite, mais vu le poids des valeurs traditionnelles sénégalaises encore présentes aujourd'hui, une telle différence n'est pas certaine d'apparaître	Les retours seraient beaucoup moins probables avec le temps, vu la dégradation des conditions de vie en RD Congo
Durée de la migration	<i>Les longues périodes de résidence à destination réduiraient les chances de retour, même chez ceux disposés à rentrer</i>	<i>Les longues périodes de résidence à destination réduiraient les chances de retour, même chez ceux disposés à rentrer</i>
Lieu des enfants pendant la migration	Avoir des enfants à l'origine favoriserait le retour, alors qu'avoir des enfants à destination ne restreindrait pas spécialement les chances de retourner vu le souci de préservation des valeurs traditionnelles sénégalaises	Avoir des enfants à l'origine ne favoriserait pas spécialement le retour mais bien la venue de ceux-ci en Europe vu le désir de voir ses enfants grandir dans un contexte favorable, et avoir des enfants à destination aurait donc un effet négatif sur le retour
Lieu de / de la partenaire pendant la migration	Le fait que son / sa partenaire soit au Sénégal pendant la migration favoriserait le retour, tandis que le fait qu'il/elle soit à destination ne restreindrait pas spécialement les chances de retourner vu le souci de préservation des valeurs traditionnelles sénégalaises	Le fait que son / sa partenaire soit en RD Congo ne favoriserait pas spécialement le retour (mais plutôt sa venue en Europe) ; l'effet négatif sur le retour serait négatif si le / la partenaire est à destination, à moins que le migrant n'ait des opportunités professionnelles particulières en RD Congo
Lieu de la propriété pendant la migration	Avoir une propriété dans le pays de destination diminue la probabilité de rentrer car c'est le signe d'une installation durable, tandis qu'avoir une propriété dans le pays d'origine augmente les chances de retour	Avoir une propriété dans le pays de destination diminue la probabilité de rentrer car est le signe d'une installation durable, tandis qu'avoir une propriété dans le pays d'origine n'aurait pas d'effet pour les Congolais

#### **4. Données et méthodes**

L'étude du rôle de la situation familiale dans les déterminants de l'intention et de la décision du retour exige des données et des méthodes spécifiques.

Premièrement, il convient de disposer d'un échantillon composé de migrants partis en Europe et de migrants qui sont allés en Europe mais qui ont effectué un retour en Afrique. Pour que les individus ayant connu l'événement du retour soient correctement comparés à ceux susceptibles de connaître cet événement, il faut veiller à ce que tous les migrants pris en compte soient partis dans les mêmes pays. Ce type d'étude requiert donc de l'information sur des individus qui ont migré en Europe et qui s'y trouvent encore d'une part, et sur des individus qui ont migré en Europe mais qui sont rentrés dans leur pays d'origine d'autre part ; en d'autres mots, l'échantillon doit être transnational.

Deuxièmement, une information sur les parcours de vie des individus est nécessaire. En effet, lorsque l'on s'intéresse à la décision du retour selon les caractéristiques au moment du départ, et au retour selon les caractéristiques pendant la migration, il faut tenir compte non seulement de la durée de la migration et du fait que les caractéristiques de l'individu et de sa famille varient avec le temps. Des données se référant à la période que l'on étudie particulièrement sont indispensables, tout comme il est indispensable de prendre en considération dans les méthodes que certaines personnes n'ont pas encore connu l'événement au moment où elles ont été interrogées. L'échantillon dont on a besoin doit donc avoir une dimension biographique ou longitudinale.

Troisièmement, comme la recherche entend être comparative (Sénégal – RD Congo), on a besoin de données entièrement comparables.

##### **a) Les données des enquêtes MAFE**

Les données utilisées dans cette recherche sont celles du projet MAFE (Migration entre l'AFrique et l'Europe)<sup>1</sup>. Ce projet a collecté des données quantitatives sur les migrations africaines subsahariennes, dont plus spécifiquement sur les migrations sénégalaises en 2008 et sur les migrations congolaises en 2009. Les enquêtes biographiques du projet se sont adressées aux individus de 18 ans ou plus, nés au Sénégal ou au Congo avec la nationalité de ce pays, et qui avaient 18 ans ou plus au moment où ils ont éventuellement quitté l'Afrique la première fois. En plus d'être comparables, les données de ces enquêtes ont la particularité d'être à la fois transnationales et longitudinales.

En ce qui concerne la transnationalité des données, elles ont été collectées à la fois dans les pays d'origine (dans les régions de Dakar et de Kinshasa) et dans les pays de destination (en France, en Italie et en Espagne pour les migrants sénégalais ; en Belgique et au Royaume-Uni pour les migrants congolais).

---

<sup>1</sup> Le projet MAFE est coordonné par l'INED (C. Beauchemin) et est composé des institutions suivantes : Université catholique de Louvain (B.Schoumaker), Maastricht University (V. Mazzucato), Université Cheikh Anta Diop (P. Sakho), Université de Kinshasa (J. Mangalu), University of Ghana (P. Quartey), Universidad Pompeu Fabra (P. Baizan), Consejo Superior de Investigaciones Científicas (A. Gonzalez-Ferrer), FIERI (Forum Internazionale ed Europeo di Ricerche sull'Immigrazione; E. Castagnone), et University of Sussex (R. Black).

Ces données sont également longitudinales ou biographiques. On dispose d'une information rétrospective année par année sur de nombreux aspects des histoires de vie individuelles, notamment sur les lieux de résidences, sur la formation de la famille, sur les migrations de l'entourage (y compris des partenaires - passés et présents - et des enfants), sur l'acquisition de propriétés, sur les activités professionnelles,... Ces informations sont disponibles de l'année de naissance de l'individu jusqu'à l'année de l'enquête. Il convient de souligner que l'unité de temps est d'un an dans ces enquêtes : on parlera donc de migration de l'individu s'il a résidé au moins un an en dehors de son pays d'origine. Les épisodes de moins d'un an sont exclus de l'analyse. Une exception est toutefois faite en ce qui concerne le retour. En plus des retours d'au moins un an, les retours de moins d'un an avec l'intention de s'installer dans le pays d'origine sont également pris en compte. Cela est justifié par le fait que l'on étudie les déterminants du retour « en amont », sans attacher de l'importance à ce qui se passe en « aval » du retour. Par contre, les retours courts ou les visites (dans le cadre de vacances ou d'affaires) ne sont pas pris en compte, car l'intention d'y rester n'est pas présente au moment où ils quittent le pays de destination.

Les données des enquêtes MAFE sont originales notamment en ce qui concerne son module « réseaux », qui contient toutes les migrations de l'entourage de l'individu. Si le module « unions » permet de connaître les dates de début et de fin d'union et le module « enfants » les dates de naissance et d'éventuel décès des enfants, grâce au module « réseaux », on peut savoir si ces individus ont migré, dans quel pays, en quelle année, s'ils ont été dans un autre pays par la suite et quand, ainsi que s'ils sont rentrés dans le pays d'origine et quand. De même que pour l'individu, on dispose de cette information année par année.

Un mot doit être dit concernant la variable sur l'intention de retour. Dans l'enquête, la question suivante est posée concernant chaque migration : « Au départ, combien de temps comptiez-vous rester dans ce pays ? », à laquelle ils répondent en donnant le nombre d'années ou en disant : « définitivement ». Par extrapolation, nous considérerons qu'il y a intention de retour au moment du départ lorsque le séjour n'est pas envisagé comme définitif, et qu'il n'y a pas intention de retour si l'individu déclare avoir voulu, au départ, s'installer définitivement dans le pays de destination.

## **b) Les caractéristiques de l'échantillon**

Si les enquêtes MAFE prennent en compte toutes les migrations des individus en dehors du pays d'origine, ici, pour les raisons expliquées plus haut, nous ne retenons que les migrations vers la France, l'Italie et l'Espagne pour les Sénégalais, et vers la Belgique et le Royaume-Uni pour les Congolais. L'échantillon comprend les migrations actuelles des individus enquêtés dans ces pays, et les migrations de retour des individus enquêtés au Sénégal (dans la région de Dakar) et en RD Congo (dans la région de Kinshasa).

Chaque migration des individus est prise en considération dans l'échantillon. Il y a départ chaque fois que le migrant arrive dans l'un des pays de destination. Plusieurs départs peuvent

donc avoir lieu pour un même individu, et il en est de même pour les retours<sup>2</sup>. L'échantillon sénégalais comprend 771 migrations dont 97 retours, tandis que l'échantillon congolais, plus réduit, contient 516 migrations dont 61 retours. Le tableau 2 reprend le nombre de migrations par pays d'enquête. Les migrations dénombrées au Sénégal concernent bien les migrants de retour, mais l'effectif des migrations de retour des échantillons est supérieur, comme indiqué plus haut dans ce paragraphe. La différence s'explique par le fait que certains migrants enquêtés à destination ont déjà effectué un retour mais sont repartis par la suite. C'est le cas de 19 migrations dans le cas du Sénégal, et de 44 dans le cas de la RD Congo. Jusqu'ici, nous avons parlé en termes de « migrations », ce qui est le terme correct, mais pour des raisons de facilité de langage, nous parlerons à présent de « migrants ».

**Tableau 2. Nombre de migrations par pays d'enquête (résultats non pondérés)**

Migrations sénégalaises		Migrations congolaises	
France	221	Belgique	324
Italie	245	Royaume-Uni	163
Espagne	227	RD Congo	27
Sénégal	78		
Total	771	Total	516

Les échantillons sénégalais et congolais présentent des ressemblances et des divergences (Tableau 3). Les femmes sénégalaises migrent beaucoup moins (28%) en Europe que les femmes congolaises (54%). La grande majorité des Congolais sont originaires de la région de Kinshasa, la capitale, alors que davantage de migrants sénégalais proviennent de régions plus rurales (40%). Les deux types de migrants sont répartis dans des tranches d'âge au départ assez semblables. En ce qui concerne la période du départ, les migrations d'après 1990 concernent 73% des Sénégalais de l'échantillon et 62% de Congolais. Environ 3 migrants sur 4 ont quitté directement leur pays d'origine avant d'arriver dans les pays d'Europe concernés. Les migrations pour motifs familiaux sont plus nombreuses parmi les migrants congolais (31 % contre 17 % chez les Sénégalais). Il s'agit d'ailleurs du premier motif de départ pour les Congolais, suivi par les raisons d'études. Plus de la moitié des migrants sénégalais de l'échantillon (55%) disent avoir quitté leur pays dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. En outre, 14 % des Congolais disent qu'ils ont migré pour des raisons politiques. Presque un migrant congolais ou sénégalais sur deux était déjà parent au moment du départ. La proportion de célibataires à ce moment-là est quelque peu supérieure chez les Congolais que chez les Sénégalais (51 contre 45%). Moins d'un migrant sur cinq était propriétaire avant de migrer. Enfin, en ce qui concerne l'intention du retour au moment du départ, 54% des Sénégalais disent qu'ils envisageaient de retourner au moment où ils ont quitté le Sénégal, là où la proportion de Congolais ne s'élève qu'à 38%.

<sup>2</sup> Ce choix a été fait afin d'avoir d'augmenter les effectifs déjà faibles

**Tableau 3. Statistiques descriptives de l'échantillon au moment du départ en Europe**

Variables	Modalités	Migrations sénégalaises		Migrations congolaises	
		N (pondérés)	% pondérés	N (pondérés)	% pondérés
Sexe	Homme	557	72%	237	46%
	Femme	214	28%	279	54%
Région de naissance	Région de la capitale	464	60%	458	89%
	Hors région de la capitale	307	40%	58	11%
Pays avant migration	Dans le pays d'origine	557	72%	393	76%
	Dans un autre pays	213	28%	121	23%
	v.m.			2	0%
Age au départ	18-24 ans	247	32%	175	34%
	25-34 ans	390	51%	204	40%
	35 ans et +	134	17%	110	21%
	v.m.			27	5%
Période de départ	Avant 1990	205	27%	203	39%
	1990-1999	242	31%	147	28%
	Après 2000	324	42%	166	32%
Motif du départ	Famille	128	17%	159	31%
	Amélioration de ses conditions de vie	420	55%	64	12%
	Mission professionnelle	30	4%	10	2%
	Etudes	90	12%	142	27%
	Raison politique	2	0%	71	14%
	Autres	100	13%	70	14%
Etre parent avant de migrer	Non	439	57%	279	54%
	Oui	332	43%	237	46%
Etre célibataire avant de migrer	Non	424	55%	248	48%
	Oui	347	45%	268	51%
Etre propriétaire avant de migrer	Non	632	82%	439	85%
	Oui	139	18%	77	15%
Intention du retour	Non	340	44%	192	37%
	Oui	420	54%	195	38%
	v. m.	11	1%	130	25%
Total		771	100%	516	100%

### c) Méthodes

Pour commencer, nous procédons à des statistiques descriptives afin de mettre en évidence les différences existantes entre les migrants qui ont l'intention de revenir dans le pays d'origine au moment du départ et ceux qui entendent partir définitivement. Puis, l'intérêt se portera sur les statistiques descriptives sur le retour. Cependant, ces statistiques présentent une certaine limite puisqu'elles se concentrent sur la situation des individus à un moment donné (alors que



les caractéristiques des individus peuvent varier pendant la durée de la migration). Ici, les migrants qui ne sont pas (encore) rentrés au moment de l'enquête seront comparés aux migrants de retour l'année précédant leur retour.

Ensuite, nous nous intéresserons au cœur du sujet, à savoir les facteurs déterminant l'intention et la décision du retour. Pour l'étude des déterminants de l'intention du retour au moment du départ, il s'agit d'une régression logistique simple ; la régression logistique s'adapte effectivement bien à une variable dépendante nominale dichotomique, telle que la survenance ou non de l'intention de retour au moment du départ. Les coefficients s'expriment en rapports de cotes. Ainsi, l'interprétation des résultats se réfère toujours à la comparaison des rapports de cotes de chaque modalité des variables explicatives par rapport à la modalité de référence. Dans ce cas, cela se traduit par la comparaison des rapports « a l'intention de retourner » / « n'a pas l'intention de retourner » pour chaque modalité des variables explicatives selon leur modalité de référence.

En ce qui concerne l'étude des déterminants de la décision du retour, le raisonnement est le même, mais il faut tenir compte des troncatures, c'est-à-dire du fait que tous les migrants n'ont pas encore eu la possibilité de connaître l'événement du retour. On procède alors à une analyse des biographies en temps discret visant précisément à tenir compte des troncatures et ayant pour but d'estimer les effets de la situation familiale pré et post-départ en migration sur le retour dans le pays d'origine. Une variable dichotomique qui indique par un « 1 » l'année où l'individu connaît l'événement du retour est créée à cet effet. La soumission au risque de rentrer commence l'année où le migrant arrive dans un des pays de destination et se termine l'année de son retour.

Les variables explicatives intégrées aux modèles réfèrent aux hypothèses posées en plus de quelques variables de contrôle. Il s'agit du sexe, de la région de naissance (pour tenir compte du fait que les individus né dans la région de la capitale ont des attitudes et comportement différents de ceux originaires de milieux ruraux ou de villes secondaires) et du pays où se trouvent les individus avant de partir (vu que la situation des individus qui ont effectué une migration d'au moins un an avant d'arriver dans le pays de destination étudié est différente de celle de ceux qui étaient dans le pays d'origine). Certaines variables explicatives présentaient des valeurs manquantes. Lorsque tel était le cas, elles ont été rassemblées en une modalité à part afin de ne pas biaiser le modèle (pour des raisons de pertinence, les résultats de ces modalités ne seront pas présentés). Le premier modèle étudie les déterminants familiaux de l'intention du retour au moment du départ<sup>3</sup> ; le deuxième modèle a trait aux déterminants du retour et s'intéresse spécialement au rôle de la situation familiale au moment du départ : le troisième modèle, enfin, analyse aussi les facteurs qui déterminent le retour, mais en s'intéressant à la situation familiale des individus pendant leur migration. Ce dernier modèle donne lieu à deux autres sous-modèles, l'un tenant uniquement compte des enfants du migrants, et l'autre de son/sa partenaire, afin de voir leurs effets séparément sur le retour.

---

<sup>3</sup> Pour ce modèle, les modalités manquantes de la variable sur l'intention du retour ont été exclues.

## 5. Résultats

### a) Statistiques descriptives

#### i. L'intention du retour

Les statistiques descriptives de l'intention du retour au moment du départ sont reprises dans le tableau 4. On y voit que la proportion de Sénégalais qui souhaitent rentrer est légèrement supérieure à celle des Congolais. Parmi les résultats, nous notons que la part des migrants envisageant une migration temporaire augmente avec la tranche d'âge au départ, autant du côté sénégalais que congolais. En ce qui concerne la période de départ, la proportion de migrants étant dans l'optique de partir définitivement augmente avec le temps : les Congolais étaient 72% à avoir l'intention de retourner lorsqu'ils partaient avant 1990, et seulement 34% s'ils sont partis après 2000. Chez les Sénégalais, le résultat est plus contrasté mais va dans le même sens : ils étaient 66% avant 1990, et 50% à la dernière période. 9 migrants sénégalais sur 10 partis pour des raisons d'études entendent rentrer au Sénégal, et cette proportion reste élevée chez les Congolais (86%). 5 Sénégalais sur 10 ayant migré pour améliorer leurs conditions de vie a l'intention de rentrer, contre 3 Congolais sur 10. L'intention de retour lorsque la migration a lieu pour des raisons familiale n'est pas très élevée dans les deux cas. Elle concerne environ 3 migrants sénégalais ou congolais sur 10. La proportion des célibataires voulant revenir au pays est plus élevée chez les Congolais que chez les Sénégalais : il s'agit de 60% contre 40%.

**Tableau 4. Statistiques descriptives de l'intention de retour au moment du départ en Europe (résultats pondérés)**

Variables	Modalités	Migrations sénégalaises		Migrations congolaises	
		N (pondérés)	% pondérés	N (pondérés)	% pondérés
Intention de retour		416	55%	237	50%
Sexe	Homme	306	56%	123	54%
	Femme	110	52%	113	45%
Région de naissance	Région de la capitale	231	51%	214	51%
	Hors région de la capitale	185	61%	23	38%
Pays avant migration	Dans le pays d'origine	324	59%	188	54%
	Dans un autre pays	92	44%	48	38%
	v.m.				
Age au départ	18-24 ans	140	58%	50	39%
	25-34 ans	192	50%	113	52%
	35 ans et +	84	64%	74	58%
	v.m.				
Période de départ	Avant 1990	134	66%	82	72%
	1990-1999	122	51%	90	52%
	Après 2000	160	50%	64	34%
Motif du départ	Famille	45	35%	31	30%
	Amélioration de ses conditions de vie	217	52%	19	25%

	Mission professionnelle	21	69%	6	81%
	Etudes	82	92%	139	86%
	Raison politique			25	31%
	Autres	50	54%	17	33%
Etre parent avant de migrer	Non	230	54%	89	44%
	Oui	185	56%	147	54%
Etre célibataire avant de migrer	Non	211	50%	158	57%
	Oui	205	60%	79	40%
Etre propriétaire avant de migrer	Non	337	54%	199	51%
	Oui	79	59%	37	43%
Total		760	100%	475	100%

## ii. La décision du retour

Les résultats des statistiques descriptives sur la décision du retour se trouvent dans le tableau 5.

**Tableau 5. Statistiques descriptives de la décision du retour (résultats pondérés)**

Variables	Modalités	Migrations sénégalaises		Migrations congolaises	
		N (pondérés)	% pondérés	N (pondérés)	% pondérés
Retour		140	18%	175	34%
Sexe	Homme	93	17%	65	28%
	Femme	47	22%	109	39%
Région de naissance	Région de la capitale	79	16%	165	36%
	Hors région de la capitale	67	22%	10	17%
Pays avant migration	Dans le pays d'origine	105	19%	150	38%
	Dans un autre pays	35	16%	23	19%
Age au départ	18-24 ans	41	16%	89	47%
	25-34 ans	69	18%	57	28%
	35 ans et +	29	22%	31	28%
Période de départ	Avant 1990	65	32%	134	66%
	1990-1999	44	18%	34	23%
	Après 2000	30	9%	6	4%
Motif du départ	Famille	22	17%	92	52%
	Amélioration de ses conditions de vie	47	11%	5	7%
	Mission professionnelle	8	27%	5	47%
	Etudes	39	43%	75	53%
	Raison politique			1	2%
Etre parent avant de migrer	Non	59	13%	104	37%
	Oui	81	24%	71	30%%
Etre célibataire avant de migrer	Non	87	20%	88	36%

	Oui	53	15%	87	32%
Etre propriétaire avant de migrer	Non	103	16%	170	39%
	Oui	37	26%	4	6%
Durée de la migration	Moins de 5 ans	86	39%	134	60%
	Entre 5 et 10 ans	38	13%	34	22%
	Plus de 10 ans	16	6%	7	5%
Enfant(s) pendant la migration	Pas d'enfant (réf)	54	22%	84	42%
	Enfant(s) dans pays de destination	11	5%	37	21%
	Enfant(s) dans pays d'origine	70	24%	53	54%
	Enfant(s) dans pays de destination et d'origine	4	19%	1	2%
Union(s) pendant la migration	Pas d'union	44	22%	85	37%
	Union(s) dans pays de destination	20	10%	36	26%
	Union(s) dans pays d'origine	70	20%	54	36%
	Unions dans pays de destination et d'origine	5	23%	0	0%
Propriété(s) pendant la migration	Pas de propriété	86	20%	160	41%
	Propriété(s) dans pays de destination	1	3%	0	0%
	Propriété(s) dans pays d'origine	52	18%	14	14%
	Propriétés dans pays de destination et d'origine	1	4%	0	0%

## **b) Résultats des modèles sur le rôle de la situation familiale sur l'intention et la décision du retour**

### i. Les déterminants de l'intention du retour au moment du départ

La régression montre d'abord, en ce qui concerne les variables de contrôle, que les femmes n'ont pas plus l'intention de revenir au Congo ou au Sénégal que les hommes lorsqu'elles migrent. La variable sur la région de naissance est significative, mais seulement pour les Sénégalais : ceux qui sont nés en dehors de la région de Dakar envisagent davantage une migration temporaire, sans doute parce qu'ils sont plus liés aux traditions de leur pays que ceux originaires de Dakar, où les liens sociaux sont moins forts (réf ?). Les migrants qui ne sont pas arrivés dans le pays de destination directement mais qui ont fait un séjour d'au moins un an ailleurs avant sont davantage dans l'optique d'une migration définitive ; il est possible qu'ils aient échoué dans un premier pays et qu'ils préfèrent, au lieu de rentrer, tenter leur chance une nouvelle fois, ou que le séjour précédent soient une longue migration de transit, destinée à atteindre le pays visé, sans penser à un éventuel retour.

La régression montre aussi que, par rapport aux années précédant 1990, l'intention du retour est moins susceptible d'être émise dans les décennies suivantes, ce qui peut s'expliquer par le fait que les conditions de vie sont devenues de plus en plus difficiles avec le temps dans les deux pays. Considérant que leurs économies ne sont pas prêtes à se redresser prochainement, les individus, lorsqu'ils ont l'opportunité de partir, sont davantage dans l'optique de ne pas revenir. D'ailleurs, à Kinshasa, quand un des leurs a la chance de migrer, l'entourage lui dit

communément « R.I.P. », ce qui signifie « Retour Interdit au Pays ». Aucune différence d'intention n'apparaît d'ailleurs pour les Congolais selon l'âge au départ. La situation qu'ils ont vue se dégrader au fil du temps n'incite pas les Congolais plus âgés à envisager de revenir vivre en RD Congo au moment où ils partent, probablement car ils ne croient pas en un avenir sûr dans leur pays. En revanche, la situation étant relativement moins préoccupante au Sénégal, les Sénégalais qui partent après 35 ans pensent davantage à rentrer par rapport à ceux migrant plus jeunes.

L'introduction des motifs du départ dans le modèle met en évidence que les migrants qui partent dans un cadre familial (regroupement familial, accompagnement du conjoint,...) ont vocation à être plus permanentes pour les migrants au moment de leur départ par rapport aux autres motifs. Les migrants sénégalais et congolais qui ont l'intention de partir temporairement sont dans les deux cas ceux qui partent dans un cadre professionnel ou d'études. On remarque aussi que les Sénégalais qui migrent dans le but d'améliorer leurs conditions de vie envisagent de retourner au Sénégal, phénomène d'autant plus frappant que la modalité de référence est les raisons familiale, catégorie que l'on relie a priori aux migrations définitives.

A présent, intéressons-nous à la situation familiale en elle-même des individus au moment de leur départ. Le fait d'avoir des enfants avant de migrer augmente les probabilités d'intention de rentrer un jour pour les Sénégalais, mais pas chez les Congolais. Cela sous-entend donc que les Sénégalais n'envisagent pas spécialement un regroupement familial en Europe, ou que ce regroupement familial ne sera pas définitif si leurs enfants les rejoignent, vu qu'ils émettent la préférence de rentrer. Une différence intéressante apparaît également lorsque l'on regarde l'intention des célibataires au moment du départ. Les célibataires congolais sont davantage dans l'optique d'une migration permanente car rien ne les retient en RD Congo par rapport à ceux qui sont déjà en union, tandis que les célibataires sénégalais sont plus susceptibles de vouloir rentrer. C'est le lien social fort, la préservation des traditions au Sénégal et la famille qui les poussent à ne pas vouloir partir définitivement ; l'usage veut en effet qu'il faille se marier à un autre musulman et selon les modalités traditionnelles (réf ?). Cela est d'un certain contraste avec les migrations congolaises, où, depuis la dégradation de l'économie, les familles poussent leurs enfants à rester à l'étranger à tout prix et à y trouver un emploi, quel qu'il soit, plutôt que de les encourager à revenir (Bongo-Pasi et Tsakala 2004). Par ailleurs, notons que le fait d'être propriétaire avant de partir n'a pas d'influence sur l'intention du retour.

**Tableau 6. Régression logistique des déterminants de l'intention de retour (rapports de cotes ; résultats pondérés ; N=760 pour le Sénégal et N=475 pour la RD Congo)**

		Migrations sénégalaises	Migrations congolaises
Variables	Modalités	Rapports de cotes	
Sexe	Homme (réf)	1	1
	Femme	1,214	0,975
Région de naissance	Région de la capitale (réf)	1	1
	Hors région de la capitale	1,526*	1,187
Pays avant migration	Dans le pays d'origine (réf)	1	1

	Dans un autre pays	0,610**	0,457**
Age au départ	18-24 ans (réf)	1	1
	25-34 ans	0,991	1,727
	35 ans et +	1,988*	1,881
Période de départ	Avant 1990 (réf)	1	1
	1990-1999	0,471***	0,453*
	Après 2000	0,504**	0,283***
Motif du départ	Famille (réf)	1	1
	Amélioration de ses conditions de vie	2,628***	1,141
	Mission professionnelle	4,917***	12,95***
	Etudes	24,55***	13,08***
	Raison politique		1,334
Etre parent avant de migrer	Non (réf)	1	1
	Oui	1,829**	0,899
Etre célibataire avant de migrer	Non (réf)	1	1
	Oui	1,760**	0,511*
Etre propriétaire avant de migrer	Non (réf)	1	1
	Oui	1,060	0,906

\*\*\*:  $p < 0.01$  ; \*\*:  $p < 0.05$  ; \* :  $p < 0.10$

## ii. Les déterminants du retour selon la situation au moment du départ

Dans un deuxième modèle (Tableau 7), pour étudier la survenance du retour ou la décision du retour, les données ont été arrangées en fichier de type « personne-période », ce qui signifie que l'on a une ligne par année vécue dans le pays de destination. La variable « durée » a été créée et une régression logistique en temps discret a été réalisée.

Il est intéressant de comparer les résultats de cette régression sur les déterminants du retour avec ceux du modèle précédent sur les déterminants de l'intention, de façon à voir si l'effet des variables est le même. Comme leurs intentions le prédisaient, les femmes ne rentrent pas plus que les hommes, et les migrants sénégalais qui ne sont pas originaires de Dakar, plus attachés à leur pays, rentrent plus que les Dakarois de naissance, tandis qu'il n'y a pas de différence pour les Congolais. Parmi ceux qui avaient été dans un autre pays avant d'arriver dans le pays de destination, les Congolais rentrent effectivement moins, alors que le résultat n'est pas significatif pour les Sénégalais. Même s'ils n'en avaient pas l'intention au départ, les Sénégalais peuvent quand même rentrer s'ils ne sont pas satisfaits de la vie à destination ou s'ils n'ont pas trouvé ce qu'ils cherchaient, alors que la situation plus difficile en RD Congo n'incite aucunement les Congolais à en faire de même. Cependant, les migrants congolais plus âgés au moment du départ, eux, rentrent finalement davantage que les plus jeunes, alors qu'ils ne s'en distinguaient pas dans leur intention au départ. Ayant vécu plus longtemps dans le pays d'origine avant le départ, si leur intégration ne se passe pas bien en Europe, ils préféreront rentrer, éventuellement parce qu'ils savent qu'ils pourront compter sur

leur réseau social bien établi au pays en guise de soutien. Les Sénégalais plus âgés ne retournent pas plus au pays comme ils l'avaient souhaité, peut-être parce qu'ils n'ont pas atteint ce qu'ils recherchaient. Cela se justifie d'autant plus par la pression sociale existant au Sénégal, qui octroie un prestige social à ceux qui réussissent à l'étranger, mais qui n'encourage pas ceux qui ont des difficultés à rentrer. En ce qui concerne la période du départ, plus la période à laquelle les migrants sont partis est récente et moins les migrants rentrent. En plus de la dégradation des contextes dans les pays d'origine s'ajoute la fermeture des frontières, qui ne garantit pas aux migrants qui décident de se réinstaller au Sénégal ou en RD Congo le fait de pouvoir repartir. Ceux-ci rentrent alors donc moins, craignant de ne pas pouvoir repartir si la réinstallation se passe mal.

La décision du retour des Sénégalais et des Congolais ne semble pas véritablement conforme à leur projet migratoire initial. Les migrants sénégalais partis dans le but d'améliorer leurs conditions de vie ne rentrent finalement pas plus que ceux partis dans un cadre familial. Cela peut être dû au fait qu'ils n'ont pas atteint l'objectif fixé ou que les migrations pour raison familiale, destinées au début à être permanentes, ne le sont pas, éventuellement parce que les migrants ont été « rappelés » à l'origine par leurs aînés, ou alors parce que les familles, déçues par leur situation en Europe, ont estimés qu'elles avaient un meilleur avenir au pays. Les étudiants sénégalais rentrent plus, comme ils l'avaient souhaité, que ceux qui sont partis pour des raisons familiales. Par contre, tel n'est pas le cas des étudiants congolais, qui rentrent moins que ce que leur intention avait dit au moment du départ. Cela montre le caractère plus permanent des migrations congolaises. Toutefois, les Congolais qui sont partis dans un cadre familial rentrent en effet plus que ceux partis pour des raisons économiques, pour améliorer leurs conditions de vie, et que ceux qui ont migré pour des motifs politiques.

Lorsque l'on regarde les résultats de la parentalité au moment du départ, on voit que les Sénégalais qui avaient des enfants rentrent plus. Les Sénégalais ont effectivement le désir que leurs enfants grandissent dans les traditions du pays, ce qu'ils considèrent comme indispensable pour qu'ils soient bien éduqués. Cependant, ce modèle ne dit rien à propos des migrations éventuelles des enfants : les migrants qui avaient des enfants avant de partir rentrent plus, mais on ne sait pas s'ils sont restés au Sénégal ou si le retour a lieu en famille après une réunification familiale à destination. A propos des célibataires au moment du départ, ils ne semblent pas se distinguer des migrants en union quant au retour. Il y a des événements qui ont lieu pendant la migration, mais ce modèle n'en dit mot. Enfin, les migrants congolais qui étaient propriétaires avant de partir rentrent moins, alors que l'on aurait pu s'attendre au contraire. Il est possible qu'ils craignent d'être trop sollicités en RD Congo s'ils reviennent, vu le prestige qu'on leur connaissait s'ils étaient propriétaires. Mais une fois de plus, on ne sait pas ce qu'il s'est passé pendant la migration : peut-être ont-ils vendu leur propriété et acquis une nouvelle en Belgique ou au Royaume-Uni, ce qui peut également diminuer les chances de retour.

**Tableau 7. Régression logistique en temps discret des déterminants du retour selon la situation au moment du départ (rapports de cotes ; résultats pondérés ; N=8160 pour le Sénégal et N=5696 pour la RD Congo)**

		Migrations sénégalaises	Migrations congolaises
Variables	Modalités	Rapports de cotes	
Sexe	Homme (réf)	1	1
	Femme	1,279	1,735
Région de naissance	Région de la capitale (réf)	1	1
	Hors région de la capitale	1,837*	0,456
Pays avant migration	Dans le pays d'origine (réf)	1	1
	Dans un autre pays	1,158	0,174***
Age au départ	18-24 ans (réf)	1	1
	25-34 ans	1,302	0,851
	35 ans et +	1,143	6,175***
Période de départ	Avant 1990 (réf)	1	1
	1990-1999	0,523**	0,134***
	Après 2000	0,390***	0,029***
Motif du départ	Famille (réf)	1	1
	Amélioration de ses conditions de vie	0,805	0,164**
	Mission professionnelle	1,845	0,546
	Etudes	4,705***	1,041
	Raison politique		0,069***
Etre parent avant de migrer	Non (réf)	1	1
	Oui	2,117**	0,617
Etre célibataire avant de migrer	Non (réf)	1	1
	Oui	0,773	0,679
Etre propriétaire avant de migrer	Non (réf)	1	1
	Oui	1,735	0,118***
Durée de la migration	Moins de 5 ans (réf)	1	1
	Entre 5 et 10 ans	0,459***	0,323*
	Plus de 10 ans	0,176***	0,037***

\*\*\*:  $p < 0.01$  ; \*\*:  $p < 0.05$  ; \* :  $p < 0.10$

### iii. Les déterminants du retour selon la situation pendant la migration

A présent, il s'agit de tenir compte de la situation familiale non plus au moment du départ en migration, mais pendant la migration : où sont les enfants et les partenaires pendant que le migrant est à l'étranger ? Le rejoignent-ils ? Restent-ils dans le pays d'origine ? Indirectement en lien avec la famille, le lieu des propriétés peut aussi influencer sur le retour, car devenir propriétaire à destination peut signifier que l'on souhaite s'y installer avec sa famille. A l'exception de la variable sur le motif du retour, les variables relatives au moment du départ ont été exclues de ces modèles (Tableau 8).



Toutes les variables relatives à la famille ont été introduites dans le modèle A. D'abord, concernant la durée, dans les deux courants migratoires, on a la confirmation que les périodes plus longues à l'étranger ne sont pas propices au retour : les migrants qui quittent leur pays pour de plus courtes durées ont plus de chances de rentrer. Ensuite, on constate que, par rapport à ceux qui n'ont pas d'enfants, les migrants sénégalais dont les enfants se trouvent en Europe rentrent moins. La tendance est la même chez les Congolais, même si le résultat n'est pas significatif. Du côté congolais, le fait d'avoir des enfants dans le pays d'origine, à l'opposé des Sénégalais, ne les motive pas à rentrer, probablement car ils sont comparativement plus susceptibles d'envisager une réunification familiale à destination. Enfin, on peut constater que les Sénégalais qui sont propriétaires au Sénégal pendant leur absence ont de plus grandes chances de rentrer que les non-propriétaires. Cela indique le souci du migrant sénégalais pendant sa migration de retourner vivre auprès de sa famille au pays où il pourra jouir du prestige social que sa propriété lui confère et de la reconnaissance de sa famille au sens large d'être revenu. Un tel résultat n'apparaît pas pour les Congolais.

Dans le modèle B, la variable sur la situation du partenaire a été supprimée, de façon à voir spécifiquement l'effet du lieu où se trouvent les enfants sur le retour. Il apparaît alors plus clairement que, pour les Sénégalais, s'ils ont des enfants dans le pays de destination, ils rentrent moins, et s'ils ont des enfants restés au Sénégal, ils rentrent plus que les migrants qui n'ont pas d'enfants. La migration est donc plus temporaire pour les Sénégalais lorsqu'ils ont des enfants au pays. Les migrants peuvent avoir eu ces enfants avant leur départ, ou « à distance », pendant leur migration, suite à des visites au Sénégal. Ce phénomène n'est pas marginal pour les migrants originaires d'Afrique saharienne (Barou 2001 ; Eremenko 2011). Du côté congolais pourtant, cette stratégie ne semble pas avoir lieu : aucune différence entre les migrants qui ont des enfants en RD Congo ou en Europe et ceux qui n'ont pas d'enfants n'apparaît, sauf s'ils ont des enfants répartis entre l'Europe et l'Afrique (mais trop peu d'effectifs pour l'affirmer). Une raison pouvant expliquer le fait que les Congolais dont les enfants sont à destination ne rentrent pas moins peut s'expliquer par le fait que certains migrants font le choix de rentrer en RD Congo suite à des opportunités professionnelles intéressantes, mais qu'ils veillent à laisser leur femme et leurs enfants en Europe, à l'abri de l'insécurité. C'est une stratégie qui a également l'avantage de garantir à ces migrants un emploi correspondant à leurs qualifications – ce qui n'est pas toujours possible s'ils restent en Europe – et la possibilité de circuler librement entre l'Afrique et l'Europe, étant donné que le visa ne doit pas être obtenu lorsqu'on possède un titre de séjour permanent ou de longue durée avec le regroupement familial.

Le modèle C ne regarde plus l'effet des enfants, mais celui des unions pendant la migration. Des résultats similaires à ceux des enfants apparaissent pour les unions des migrants sénégalais. Il est intéressant de souligner que, lorsque l'on met enfants et unions dans le même modèle (Modèle A), c'est l'effet des enfants qui prédomine. Pourtant, pour les Sénégalais, le modèle C montre qu'avoir un(e) partenaire dans le pays d'origine augmente la propension à retourner. Dans ce cas, il y aura alors réunification des couples au Sénégal. D'autre part, avoir son/sa partenaire à destination diminue les chances de rentrer. On peut donc en déduire que les migrations sénégalaises sont temporaires lorsque la famille reste au pays, mais plus permanentes lorsqu'elle a fait l'objet d'un regroupement familial. En ce qui

concerne le rôle des unions des migrants congolais sur leur retour au pays, aucun résultat significatif ne ressort. Cela montre que les migrants congolais n'ont pas les mêmes logiques ou stratégies que les Sénégalais ; ce n'est pas le lieu où se trouve leur partenaire qui va déterminer leur éventuel retour.

**Tableau 8. Régression logistique en temps discret des déterminants du retour selon la situation pendant la migration (rapports de cotes ; résultats pondérés ; N= 8160 pour le Sénégal et N=5696 pour la RD Congo)**

Variables	Modalités	Rapports de cotes : migrations SENEGALAISES			Rapports de cotes : migrations CONGOLAISES		
		Modèle A	Modèle B	Modèle C	Modèle A	Modèle B	Modèle C
Sexe	Homme (réf)	1	1	1	1	1	1
	Femme	1,690	1,360	1,754	1,669	1,706	1,472
Région de naissance	Région de la capitale (réf)	1	1	1	1	1	1
	Hors région de la capitale	1,410	1,349	1,459	0,484	0,509	0,461
Motif du départ	Famille (réf)	1	1	1	1	1	1
	Amélioration de ses conditions de vie	0,347***	0,422**	0,367**	0,092***	0,103***	0,0934***
	Mission professionnelle	1,083	1,282	1,158	0,770	0,737	0,627
	Etudes	2,465**	2,713**	2,436**	0,922	0,967	1,006
	Raison politique				0,027***	0,030***	0,026***
Enfant(s) pendant la migration	Pas d'enfant (réf)	1	1	/	1	1	/
	Enfant(s) dans pays de destination	0,294**	0,214**	/	0,859	0,634	/
	Enfant(s) dans pays d'origine	1,464	2,189**	/	1,834	1,197	/
	Enfant(s) dans pays de destination et d'origine	2,301	2,352	/	0,086***	0,063***	/
Union(s) pendant la migration	Pas d'union (réf)	1	/	1	1	/	1
	Union(s) dans pays de destination	0,536	/	0,326***	0,691	/	0,589
	Union(s) dans pays d'origine	1,775	/	2,259**	0,516	/	0,654
	Unions dans pays de destination et d'origine	1,512	/	1,243		/	0,552
Propriété(s) pendant la migration	Pas de propriété (réf)	1	1	1	1	1	1
	Propriété(s) dans pays de destination	0,343	0,352	0,325			
	Propriété(s) dans pays d'origine	1,731*	1,744*	1,847**	0,541	0,566	0,552
	Propriétés dans pays de destination et d'origine	0,619	0,559	0,555			
Durée de la migration	Moins de 5 ans (réf)	1	1	1	1	1	1
	Entre 5 et 10 ans	0,535**	0,524**	0,501*	0,320*	0,301*	0,306*
	Plus de 10 ans	0,307**	0,312**	0,250***	0,083***	0,080***	0,082***

\*\*\*: p<0.01 ; \*\* : p<0.05 ; \* : p<0.10

## **6. Conclusion**

Au terme de cette recherche, il ressort que les migrations sénégalaises et congolaises de retour partagent quelques points communs. La probabilité que les migrants aient l'intention de retourner au moment du départ et celle qu'ils prennent la décision du retour diminuent notamment avec le temps. On peut avancer comme raison la dégradation des conditions de vie au Sénégal et en RD Congo, mais aussi en conséquence la fermeture progressive des frontières, qui découragent les migrants de prendre le risque de rentrer, car ils savent que des obstacles se présenteront à eux s'ils souhaitent repartir par la suite. Aussi bien du côté sénégalais que du côté congolais, les longues périodes passées en Europe réduisent les chances de retour, car les migrants établissent avec le temps des liens qui les attachent au pays de destination, tandis que leurs liens avec le pays d'origine se distendent.

Cependant, les migrants sénégalais et congolais ne développent pas le même type de stratégies migratoires en lien avec la famille. Les migrants sénégalais sont clairement guidés par le désir de vivre, in fine, avec leur famille en Europe ou au Sénégal, tandis que les Congolais développent des stratégies différentes, et le souhait de vivre en famille en RD Congo après la migration ne ressort pas des analyses. Cela peut être attribué aux différences de contextes politico-économiques et de normes sociales prédominantes entre les deux pays.

Au Sénégal, dès le départ, la migration semble planifiée en fonction de la famille. Les migrants qui ont des enfants avant de partir émettent davantage l'intention de rentrer par rapport à ceux qui n'en ont pas et, de fait, ils rentrent plus. Si les enfants ont une place si importante au sein des projets migratoires, c'est parce qu'il est préférable, dans les mentalités sénégalaises, que les enfants grandissent au pays pour acquérir une « bonne éducation », conforme à la religion et aux traditions. On peut donc dire que les Sénégalais entrent dans la logique de migration temporaire explicitée par la théorie de la nouvelle migration de travail dès lors qu'ils ont des enfants qui vivent au Sénégal pendant leur migration. Par contre, cette affirmation ne vaut pas pour ceux dont les enfants sont en Europe, qui sont davantage dans une optique de migration permanente. Le même raisonnement est valable pour l'effet du lieu où les partenaires se trouvent sur le retour, même si l'effet concernant les enfants prédomine.

Les Congolais, eux, ont des stratégies qui semblent différentes ils ne planifient et ne réalisent pas leur migration de la même façon que les Congolais : peu de différences apparaissent entre ceux qui ont fondé une famille et ceux qui ne sont pas à ce stade lorsqu'on regarde les déterminants de l'intention du retour et de la décision du retour. Cela peut être attribué à plusieurs raisons. D'abord, la migration est moins directement associée à la famille. Les motifs de la migration montrent la diversité des migrants congolais en Europe, comprenant une certaine proportion d'étudiants et de demandeurs d'asile. La situation légale de ceux-ci ne leur permet pas toujours de procéder au regroupement familial s'ils ont des enfants ou un(e) partenaire. Ensuite, avec les difficultés que connaît la RD Congo depuis les deux dernières décennies surtout, les migrants préfèrent envisager de fonder ou de regrouper leur famille à destination, en Europe. Même ceux qui ont encore des enfants au pays ne souhaitent pas revenir car ils sont dans l'optique de procéder au regroupement familial, ce qui s'apparente plus aux postulats de la théorie néoclassique. L'éducation des enfants est à leur sens meilleure en Europe ; un avenir meilleur leur sera réservé s'ils y grandissent en Europe. En outre, il

convient de rappeler qu'avant 1990, les familles étaient beaucoup moins réticentes au retour en RD Congo car un avenir leur était assuré. Il est d'ailleurs probable que les retours à cette époque puissent être rapprochés de ceux des Sénégalais<sup>4</sup>, même si les motivations et les normes sociales ne sont pas les mêmes dans les deux pays. Enfin, il faut souligner la possibilité pour les ménages congolais de vivre à distance si le père a une opportunité professionnelle à l'origine, mais avant de rentrer, il se sera assuré d'avoir fait venir sa femme et ses enfants en Europe, et d'être en possession d'un titre de séjour adéquat pour circuler librement.

En définitive, le retour des migrants en Afrique n'est pas un phénomène marginal. Il dépend non seulement des parcours migratoires, des contextes dans les pays d'origine, mais aussi des normes sociales dominantes.

---

<sup>4</sup> Les effectifs de l'enquête MAFE ne sont pas assez élevés pour pouvoir tester quantitativement cette hypothèse (des migrants partis avant et après 1990 font partie de ces analyses), mais les entretiens qualitatifs réalisés avec des migrants de retour à Kinshasa vont dans ce sens.